



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
  - Présents : 17
  - Excusés : 10
  - Votants : 24
- dont 7 pouvoirs

**VOTE : délibération adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**AFFAIRES FINANCIERES**

Demande de subvention auprès du Département :  
avenant de redéploiement

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le site internet : 01/12/2025

Date de télétransmission en préfecture : 01/12/2025

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

**PRESENTS :**

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSEND, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI.

**EXCUSES :**

André CHASTAN (pouvoir donné à Alain ISELIN), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Carine PERRIER (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POMEAU.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de solidarité communale 2023/2025 conclu avec le Département et ses avenants ;

Considérant que dans le contrat précité, des travaux de création de préaux au Groupe Scolaire du Bourg étaient prévus avec une aide départementale de 15000 € ;

Considérant que ces travaux n'ont pas été réalisés, la commune peut solliciter auprès du Département un avenant de redéploiement de l'aide sur d'autres projets ;

Considérant que la Commune envisage des deux nouvelles opérations, à savoir : des travaux d'aménagement d'une part, du local chasse et d'autre part d'une passerelle au Parc de Lestrade ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE, dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Département, un avenant de redéploiement de l'aide attribuée pour les travaux de création de préaux au Groupe Scolaire du Bourg non réalisés sur deux nouvelles opérations, comme suit :**

Intitulé projet	Estimation travaux HT	Taux	Plafond subv	Subvention sollicitée
Aménagement du local chasse	27 972 €	25 %	-	6 993 €
Aménagement passerelle Parc de Lestrade	34 208 €	25 %	8 007 €	8 007 €

- **PRECISE qu'il n'y a pas d'autres cofinanceurs sur les deux projets précités.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 27 novembre 2025,  
Le Maire,

  
Alain LAPACHERIE